

Modalités de sanctions pour les événements de course à pied 2017

- Pour les événements sur route, il y a trois (3) catégories de sanction soit **Or**, **Argent** et **Bronze**. Pour déterminer la catégorie de votre événement, voir la dernière page de ce document. Les critères permettent de représenter une référence concrète pour les coureurs qui participent aux divers événements. Pour la certification des parcours, celle-ci doit être déjà délivrée et non en processus de l'être afin d'être prise en considération. Un changement de catégorie de label pourra être reconnu dès la réception de la certification de parcours si les autres critères sont respectés. Il n'y a pas de différents labels de sanction pour les événements de trail/montagne et de cross-country.
- Tarification : Nous conservons le calcul des frais de sanction en deux parties, soit un montant de base par événement et une échelle à tarif décroissant établie en fonction du nombre de finissants lors de l'événement de 2016. Notez que les taxes sont applicables aux sanctions d'événements et les montants seront ajoutés aux coûts de la sanction
- Il est possible pour les organismes sans but lucratif de bénéficier de l'assurance responsabilité civile offerte par la FQA. Le coût de cette assurance responsabilité civile demeure au coût de 400\$.
- Il est possible de réduire le coût total de la sanction en cumulant des rabais selon certains critères préétablis. Un rabais maximal de 10% peut être appliqué sur votre sanction.

Nous vous rappelons que certains partenaires offrent des rabais sur différents produits et services pour vous aider dans l'organisation de votre événement.

Deux guides sont à votre disposition pour vous supporter dans votre organisation : [Guide technique d'organisation en course](#) et [Guide intervention et gestion des urgences](#).

Des renseignements complémentaires concernant la sanction et les diverses offres sont disponibles dans la section Viens courir! du site Web de la FQA

Pour un rappel des buts et avantages d'une sanction, prendre connaissance du document suivant : [buts et avantages d'une sanction](#)

TARIFS DE SANCTION

Afin de calculer le montant de la sanction,

	TARIF DE BASE
+	TARIF ÉCHELLE MOBILE
-	RÉDUCTION PAR CRITÈRES ATTEINTS
=	VOTRE COÛT DE SANCTION

LE TARIF DE BASE

Sanction FQA pour un événement à sa 1 ^{ère} année d'existence en 2017	270\$
Sanction FQA pour un événement déjà existant	150\$

LE TARIF À ÉCHELLE MOBILE – Selon les finissants de toutes les épreuves en 2016

+300 premiers finissants en 2016	Aucun frais
+Du 301 ^e au 1000 ^e finissant en 2016	\$0.23 par finissant
+Du 1001 ^e au 4000 ^e finissant en 2016	\$0.15 par finissant
+4000 ^e finissants en 2016 et plus	\$0.07 par finissant

- Le tarif à échelle mobile s'appliquera à partir de la deuxième année d'existence pour un nouvel événement et sera calculé selon le nombre de finissants pour toutes les épreuves de l'année précédente. Cette tarification vise également les événements existants et non-sanctionnés l'année précédente.

RABAIS (Maximum 10%)

Votre organisme remet une partie de ses recettes à un club sportif	3%
Permet l'échange de dossard	5%
Bourses pour les vainqueurs	2%
Programme de bourses aux vainqueurs AFFILIÉS à la FQA	3%
Dans l'info lettre du participants, rappelez aux participants que l'événement est reconnu par la FQA avec le label de sanction	3%

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

- Preuve d'assurance responsabilité civile
- Certificat de la présence de premiers soins et coordonnées du responsable
- Confirmation d'une entente avec le corps policier sur utilisation des rues
- Confirmation d'une entente avec la municipalité et les lieux utilisés (Ex : parcs)
- Carte de parcours incluant information sur le dénivelé (pour événement trail/montagne)
- Plan d'urgence –Moyens d'évacuation du parcours, description des accès de l'équipe médicale, distance entre les points de contrôle et les liens radios (pour événement trail/montagne)

ENGAGEMENT DE LA PART DE L'ORGANISATEUR :

- Acheminer le formulaire de demande de sanction 90 jours avant la tenue de l'événement
- Fournir les documents obligatoires avant la tenue de l'événement
- Respecter les critères de base selon le label sanction qui est demandée (course sur route)
- Régler le coût de la sanction dans les 30 jours suivant réception de la facture
- Affichage sur votre site web du logo de la FQA avec la mention que la course est sanctionnée
- Rendre les résultats disponibles par internet dans les 72 heures suivant l'événement
- Rendre les cartes du parcours disponibles pour les participants
- Mettre logo FQA sur les documents promotionnels et mention du label de sanction
- Informer la FQA de tout incident qui se produit lors de l'événement
- Le jour de l'événement, annoncer que l'événement est reconnu par la FQA
- Ravitaillement pour les courses d'une distance de 10 km ou plus

ENGAGEMENT DE LA PART DE LA FQA :

- Publier l'événement dans notre calendrier web
- Publier les événements dans le Passeport Viens Courir! (pour les événements ayant entamé leur processus de sanction avant le 1 novembre 2016)
- Support aux organisateurs dans la préparation technique de l'événement
- Promotion de l'événement à travers les médias sociaux utilisés par la FQA
- Offrir via des ententes avec certains fournisseurs des tarifs réduits aux organisateurs de course sanctionnées

Pour obtenir la sanction : utilisant le formulaire disponible dans la section «Formulaires» ou Viens Courir! du site web de la FQA.

Note : La FQA se réserve le droit de valider l'exactitude des informations fournies.